

L'épargne des ménages

L'ESSENTIEL

L'épargne est la partie du revenu qui n'est pas consommée immédiatement. Il s'agit donc d'un flux qui alimente un stock, le patrimoine.

L'épargne est utile pour le ménage épargnant : elle assure une protection contre des aléas de la vie comme le chômage (épargne de précaution). Elle permet également de préparer des projets, à court terme comme des vacances, à moyen terme comme une acquisition immobilière, ou à long terme, par exemple pour se constituer un complément de retraite. Pour financer un projet, un ménage pourra décider d'utiliser pour partie son épargne et pour partie un crédit.

L'épargne et le crédit sont deux sources complémentaires de financement. En France, les ménages ont, globalement, une capacité d'épargne positive, c'est-à-dire qu'ils ne consomment pas la totalité de leurs revenus. Le taux d'épargne des ménages d'un pays, ou la propension moyenne à épargner, est le rapport entre leur épargne et leur revenu disponible (revenus après paiement des impôts et cotisations sociales) : pour les ménages français, il était de 17 % en 2023 après avoir atteint 20 % en 2020 lors de la pandémie.

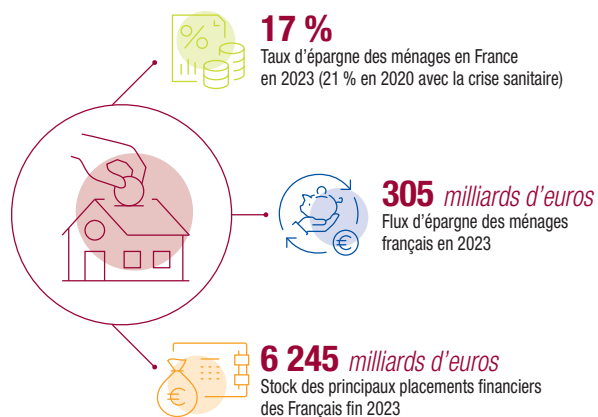
Pour donner quelques ordres de grandeur sur l'année 2023, le flux d'épargne (305 milliards d'euros) auquel s'ajoute l'endettement nouveau net de remboursements (20 milliards) sert aux ménages essentiellement à financer l'achat des logements (171 milliards) et à faire des placements financiers (109 milliards).

Pour l'économie nationale, l'épargne est également utile car elle permet de préparer l'avenir en affectant des ressources stables au financement de l'investissement des entreprises et des équipements publics. En effet, si les ménages en France ont globalement une capacité d'épargne positive (donc une capacité de financement), de nombreuses entreprises ont un besoin de financement : elles doivent emprunter pour mener à bien leur activité. De même, les administrations publiques françaises (État, collectivités territoriales, sécurité sociale) ont aussi globalement un besoin de financement. Ce sont les banques et les marchés financiers qui collectent l'épargne des agents économiques ayant une capacité de financement pour la mettre à disposition de ceux qui ont un besoin de financement.

L'Europe dispose d'une capacité d'épargne insuffisamment mobilisée. Au sein de l'Union européenne (UE), toutes catégories d'agents économiques prises en compte, l'excédent de l'épargne sur l'investissement atteint environ 300 milliards d'euros par an :

ce surplus est placé hors d'Europe. Une meilleure mobilisation de cette épargne est nécessaire pour financer, par exemple, les investissements importants liés à la transition énergétique. Le projet d'Union des marchés de capitaux (UMC), combiné au Pacte vert (« *Green deal* ») européen, vise cet objectif, en favorisant l'harmonisation fiscale et réglementaire entre pays européens dans le domaine financier.

QUELQUES CHIFFRES



Source : Banque de France, Autorité des marchés financiers, Insee.

UN PEU D'HISTOIRE

- XIV^e siècle** Première véritable bourse de placements financiers à Bruges.
- 1818** Création du « livret d'épargne », devenu ensuite « livret A », permettant aux ménages de se constituer une épargne de précaution.
- Après la seconde guerre mondiale** Les offres de placement se développent avec la bancarisation (ouverture d'un compte en banque) des ménages.
- De 1945 à 1975** Les Français épargnent une large partie de leur revenu (22 % de leur revenu disponible en 1978) puis ce taux chute avec un point bas à 11 % en 1987, avant de remonter dans les années 1990 et osciller depuis autour de 15 %.
- 1986** « Big bang » de la bourse de Londres, qui se dématérialise et s'ouvre sans restriction aux investisseurs étrangers. D'autres bourses suivront.
- 2019** En France, la loi PACTE entend favoriser l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises et vers les objectifs de croissance durable, avec notamment une orientation de l'épargne réglementée (livret A, etc.) vers ces objectifs.
- 2020** En France, avec la crise sanitaire, un niveau d'épargne exceptionnel qui atteint 20 % en 2020. Le confinement restreint la consommation et s'y ajoute une épargne de précaution en période de crise qui reste essentiellement disponible sur les comptes à vue des ménages. Sur l'ensemble de l'année 2020, cette épargne supplémentaire s'élève à 111 milliards d'euros.
- 2023** En France le taux d'épargne reste élevé à 17 %, supérieur à la moyenne de la zone euro, et à son niveau d'avant la pandémie (15 %).

COMPRENDRE

Les déterminants du niveau d'épargne

- **Le revenu** : plus le revenu est élevé et plus le taux d'épargne est important. Ainsi, les ménages les plus aisés épargnent **33 %** de leur revenu tandis que les plus modestes ont une épargne négative.
- **L'âge** : le taux d'épargne croît tout au long de la vie active. Les personnes de moins de 30 ans épargnent **4 %** de leur revenu contre **15 %** pour celles entre 50 et 64 ans.
- **L'incertitude**, source d'inquiétude, accroît l'épargne dite de précaution, comme durant la crise sanitaire de 2020.

Les déterminants de la composition de l'épargne

- **La hausse des prix** : elle constitue un frein potentiel pour l'épargne qui perd de sa valeur si elle demeure placée en compte courant. L'inflation peut donc inciter les épargnants à se tourner vers des placements dont la valeur pourrait mieux suivre la hausse des prix comme l'immobilier, ou des placements dits « refuges » comme l'or (cependant, dans ce type de placements – comme aussi dans les actions –, rien ne garantit le maintien de la valeur du capital investi).
- **Les taux d'intérêt** : lorsqu'ils sont élevés, les taux d'intérêt favorisent l'épargne placée en emprunts et obligations. En revanche, les taux d'intérêt faibles, comme en 2020, ont tendance à favoriser les placements plus risqués et perçus comme davantage rémunérateurs sur le moyen-long terme, comme les actions.
- D'une manière générale, **la confiance** qu'inspire une entité économique (zone géographique, État, entreprise, etc.) attire l'épargne vers cette entité. **L'incertitude**, par contre, peut faire fuir l'épargne.

ISR (investissement socialement responsable), épargne verte et solidaire

- Le gouvernement français a créé en 2015 deux **labels** pour les fonds d'investissement ayant une approche d'investissement socialement responsable (label ISR) ou les fonds d'investissement dédiés à la transition écologique ou à la lutte contre le changement climatique (label Greenfin, ex-label TEEC).
- Les placements verts ou responsables ne représentent encore qu'une part très modeste du **patrimoine financier des ménages français** placé via l'assurance-vie et les organismes de placement collectif, mais la moitié des Français déclarent prendre en compte les enjeux de finance durable dans leurs choix de placement.

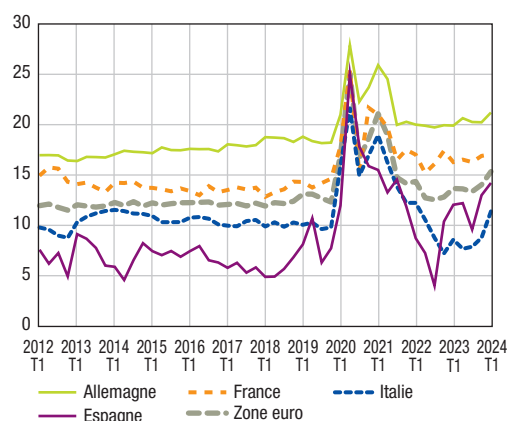
LA BANQUE DE FRANCE ET L'ÉPARGNE

La Banque de France publie un rapport annuel de **l'épargne réglementée**. Cela concerne les **placements dont la rémunération est fixée par les pouvoirs publics**. Le capital placé y est garanti et des règles spécifiques s'y appliquent, comme un plafond de dépôt par personne et des exonérations fiscales. À ce titre, chaque semestre, en fonction des taux d'intérêt et de l'inflation observés, la Banque de France émet une recommandation au ministre de l'Économie sur le taux de rémunération du Livret A et du LEP.

L'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), adossée à la Banque de France, exerce la mission de surveillance des banques et des assurances et, à ce titre, veille sur les placements gérés par ces structures.

Géré par la Banque de France, l'ACPR et l'AMF, **le site ABEIS** (Assurance Banque Épargne Info Service) publie le nom de sites ou d'entités non autorisés à proposer leurs produits financiers. Le préjudice total des victimes d'escroquerie s'élève à environ 500 millions d'euros par an pour un montant moyen de 29 000 euros en 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'AMF et l'ACPR ont inscrit sur leurs listes noires près de 5 000 acteurs ou offres non autorisés, sévissant en majorité sur les réseaux sociaux et proposant des crédits, des services de paiement ou des investissements dans les crypto-actifs.

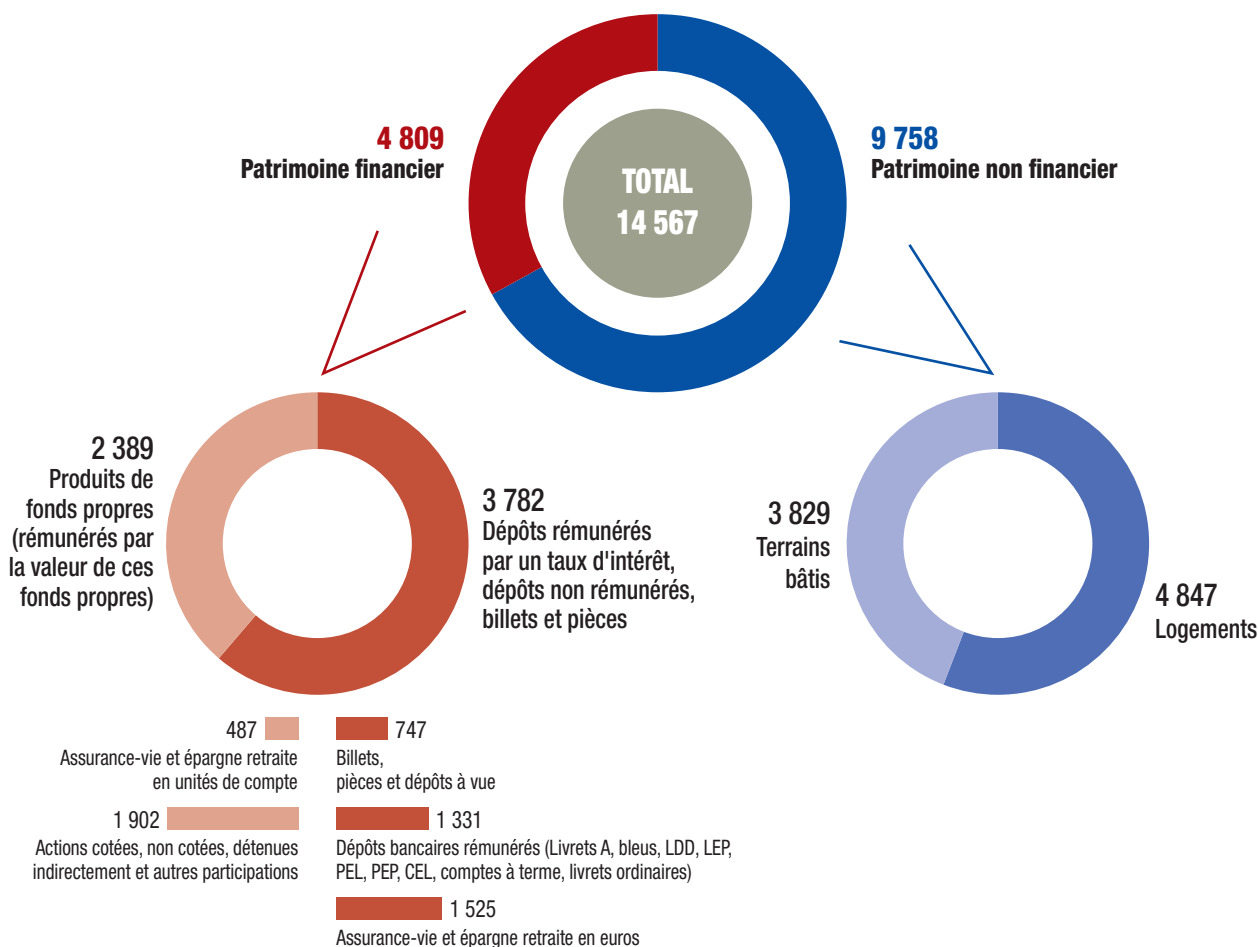
La France est un des pays qui épargne le plus (taux d'épargne des ménages, en % du revenu disponible)



Sources : Eurostat, Banque de France.

Comment se répartit le patrimoine des ménages en France ?

(en milliards d'euros ; principales composantes, fin 2023)



Sources : Banque de France, Insee.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- [L'épargne](#), La finance pour tous
- [Rapport annuel sur l'épargne réglementée](#), site de la Banque de France
- [L'épargne à l'échelle européenne](#), Conseil de l'UE (voir la rubrique « Introduction »)

À voir ou à jouer :

- [L'épargne des ménages](#), vidéo ABC de l'économie, Banque de France
- [Dans la peau d'un banquier](#), jeu, Citéco

Liens utiles :

- [Les bases de l'épargne](#), site Mes questions d'argent
- [ABEIS \(Assurance Banque Épargne Info Service\)](#)
- Pour les enseignants : Ressources pédagogiques Épargne et consommation pour les élèves de la [série STMG](#), les élèves en [voie professionnelle](#), et pour les [collégiens](#), EDUSCOL